



à l'attention de M. le Président du Tribunal Administratif

Hôtel de Bizien
3, Contour de la Motte
CS44416
35044 Rennes Cedex

ASSOCIATION LES CITOYENS ÉCLAIRÉS,
Maison des associations, 18 rue Larnicol, 56600 Lanester
contact@lescitoyenseclaires.org

Danièle Bovin, sa présidente

CONTRE

**PLAINTES CONTRE L'ANSES POUR DISSIMULATION DE PREUVES ET
MANIPULATION DE L'INFORMATION,**
14 rue Pierre et Marie Curie, 94701 Maisons Alfort Cedex

**M. Gilles Salvat Directeur
Mr Genet ancien directeur
Mr Olivier Merckel, responsable du service évaluation des risques**

Monsieur le Président du Tribunal,

Nous souhaitons porter à votre connaissance les faits suivants :

- l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) est le seul organisme sur le territoire français habilité à fournir des éléments assurant la sécurité de la population, tant au niveau de l'eau, que de l'alimentation, et des pollutions environnementales. Il n'existe pas d'organisme indépendant, tous les membres sont nommés par l'État. Pourtant, toutes les administrations, ministères et organismes d'état, services médicaux et para médicaux se fient exclusivement aux avis et rapports de l'ANSES, même si ceux-ci sont contradictoires avec le reste du monde.

- **L'ANSES a publié un avis le 26 novembre 2025** constatant des « *signaux préoccupants sur l'impact sur la fertilité et sur le fonctionnement cérébral* ». Par contre elle exprime « *une opinion divergente* » sur le lien entre ondes électromagnétiques et cancer. L'association PRIARTEM, référente auprès de l'État s'insurge contre ce rétropédalage : en 2011 le CIRC de l'OMS ont classé les ondes en catégorie 2B, cancérigène possible. En 2013 l'Anses est arrivée à la même conclusion. Et réclame aujourd'hui encore plus d'études ??

PJ 1 : lettre de priartem du 26 novembre 2025

- le 2 décembre 2025, l'ANSES sort un pré-rapport sur le lien entre cancer et ondes électromagnétiques, mais a tellement segmenté l'étude des mécanismes de cancérogénèse (par organe, par type d'études) que cela annihile la possibilité de conclure.

<https://www.anses.fr/fr/content/exposition-aux-ondes-de-nouvelles-etudes-precisent-les-connaissances-sur-le-risque-de>

Arguant du fait qu'elle ne voit pas la nécessité de réviser les seuils d'exposition :

<https://www.banquedesterritoires.fr/ondes-lanses-ne-voit-pas-de-justification-scientifique-une-revision-des-seuils-dexposition>

- Nous pouvons constater l'augmentation fulgurante des cancers comme l'un des 8 effets très nocifs de l'exposition aux champs électromagnétiques, dénoncés par le professeur émérite Martin Pall :

- = 3 types d'attaque des brins d'ADN,
- = atteinte à la fertilité et libido,
- = effets neurologiques et neuropsychiatriques,
- = apoptose (mort cellulaire),
- = stress oxydatif,
- = effets endocriniens,
- = augmentation du taux de calcium intracellulaire,
- = cancers et leucémies.

PJ 2 : les 8 effets très nocifs de l'exposition aux champs électromagnétiques de Martin Pall, professeur de biochimie et sciences médicales de base, Washington State University

- **augmentation exponentielle des cas de cancer :**

« *Le nombre de nouveaux cas de cancers d'apparition précoce a, dans le monde, bondi de près de 80 % en moins de trente ans. La tendance est la même en France. Cette hausse concerne en premier lieu les tumeurs digestives et du sein. Les chercheurs se mobilisent pour déterminer les causes d'un phénomène que certains qualifient d'« épidémie émergente ».* » *

https://www.lemonde.fr/sciences/article/2025/03/03/les-chiffres-preoccupants-des-cancers-chez-les-moins-de-50-ans_6575533_1650684.html

- Pourtant il est un élément irréfutable dans ce pré-rapport :

100 % des études utilisant des ondes pulsées du numérique dénoncent un danger.

100 % des études utilisant des ondes analogiques ne dénoncent aucun danger.

L'ANSES utilise ces résultats de flou artistique pour se mettre dans la non capacité de rendre un verdict fiable, objectif, et honnête.

PJ 3 : critique étayée du pré rapport par Monsieur Pierre Duprez, membre du comité de pilotage pour PRIARTEM, ingénieur.

- Les études utilisant des ondes analogiques (existant sur la planète Terre naturellement) n'ont rien à faire dans cette étude, que de noyer le poisson.

- Nous vous faisons également parvenir en pièce jointe un document sur les effets avérés des ondes sur la santé dans les différents rapports de l'ANSES. L'ANSES ne peut nier les mots qu'elle a elle-même écrits de 2016 à 2022 dans les rapports suivants :

- Le rapport officiel de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) de 2021 à propos de la 5G
 - "Exposition aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie «5G»"
 - <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2019SA0006Ra.pdf>
- Le rapport officiel de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) de 2022 à propos de la 5G
 - "Exposition aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie «5G» - Avis actualisé"
 - Il s'agit d'une mise à jour du rapport de 2021, après qu'il ait été soumis à enquête publique.
 - <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2019SA0006RA-2.pdf>
- Le rapport de l'ANSES de 2018 (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) à propos de l'Électro Hyper Sensibilité
 - "Hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques"
 - <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011SA0150Ra.pdf>
- Le rapport de l'ANSES de 2016 à propos de l'exposition des enfants
 - "Exposition aux radiofréquences et santé des enfants" :
 - <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2012SA0091Ra.pdf>

PJ 4 : « impacts officiellement avérés des ondes de la téléphonie mobile notamment des effets non thermiques dont la réglementation ne nous protège pas », dans les différents rapport de l'ANSES

Le rapport bioinitiative 2007 puis 2012 est une métaanalyse, soit une compilation de 1800 nouvelles études menées par 29 scientifiques et médecins et de 10 pays différents. (dont Russie, USA, Allemagne, Autriche, Luxembourg, Australie)

La grande force du rapport BioInitiative (www.bioinitiative.org) est qu'il a été mené indépendamment des gouvernements, des organismes existants et de l'industrie des sociétés professionnelles. Précisément à cause de cela, le rapport BioInitiative présente une évaluation de la politique scientifique et de santé publique solide qui est fondée sur des preuves.

<http://www.bioinitiative.org>

Au vu de tous ces éléments concourants aux preuves des effets thermiques et non thermiques des ondes sur la santé des humains, mais aussi sur toute cellule vivante, végétale ou animale comprise,

nous accusons l'ANSES d'avoir délibérément mélangé les études dans son pré-rapport sur ondes et cancer (ondes analogiques et ondes numériques) afin de n'aboutir à aucun constat réaliste, et de demander toujours plus d'études alors que des milliers existent déjà. (Nous avons d'autres situations similaires avec l'ANSES de manipulation de l'information, et avons demandé au député Damien Girard l'ouverture d'une enquête parlementaire).

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/LImpostureDeLaMesureDesOndesNumeriques.pdf>

Monsieur Olivier Merckel s'était engagé lors de la réunion à Motref en 2019 à faire effectuer de nouvelles séries de mesures, **in situ**, ainsi que Mr Villani, lors de la table rondes sur les ondes électromagnétiques. A ce jour aucune étude n'a été réalisée.

Des exposimètres (ou dosimètres) avaient été achetés sur les deniers des français lors du premier Grenelle des ondes, qui avaient l'avantage d'enregistrer les données du patients en même temps que les données de l'environnement. Que sont-ils devenus ?

Mr Merckel s'évertue à proposer des **études de provocation** en double aveugle, alors que chaque organisme réagit à sa manière, tout de suite ou la nuit d'après... mais n'a jamais pris en compte notre proposition de créer une zone blanche, et de constater que les paramètres des électro hyper sensible s'améliorent... Cela pose question sur l'éthique de l'ANSES pour le moins...

Comment se fait-il que les dossiers des patients qui s'adressent aux CRPPE régionaux, et remplissent un questionnaire européen, et représentent alors une banque de données très importante, n'aboutissent pas à des statistiques qui démontrent les mêmes pathologies.

Comment se fait-il que l'ANSES ne pose même pas la question aux patients EHS s'ils ont ou non du métal dans leur corps ? Tout le monde sait que le métal attire les ondes, en plus de perturber l'organisme. De nombreux EHS voient une amélioration de leur santé en faisant enlever à leurs frais les amalgames dentaires chez un professionnel équipé.

Il y a urgence car la 5G va arriver dans les foyers fin janvier 2026 avec la fibre, car lorsque celle-ci est posée en FTTH (Fiber to the last amplifier) cela veut dire qu'elle arrive au boîtier et qu'elle est en hertzien derrière, et cela va rendre les habitations terriblement nocives, c'est déjà le cas avec le CPL (courant Porteur en ligne) injecté par Enedis sur le réseau électrique domestique, qui devient une antenne géante. (cela avait bien été prouvé par le rapport du CSTB (Comité Scientifique et Technique du Bâtiment, dont les mesures prouvaient une irradiation bien plus importante qu'annoncée par le rapport de l'ANSES.)

La fibre en elle-même est un bon procédé et n'est pas rayonnante, mais posée en FTTH (Fiber to the home) c'est à dire qu'elle arrive au boîtier, et que derrière un câble blindé la relie à l'ordinateur. Alors l'installation est sécurisée.

Merci de votre soutien et que la vérité fasse jour sur la planète,

Pour l'association des citoyens éclairés
Danièle Bovin

Maison des Associations, 18 rue Larnicol, 56600 Lanester
mel : contact@lescitoyenseclaires.org site : <https://lescitoyenseclaires.org/>